

✔ **Si j'ai des symptômes du Covid-19 ?**

- Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN
- Je fais une déclaration sur le site de l'assurance maladie : <https://declare.ameli.fr/>
- Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant
- Je passe un test au Covid-19

=> **la CFDT a obtenu la suspension du jour de carence depuis le 8/01/2021**

✔ **Si je suis testé négatif à la suite du test au Covid-19 ?**

- Je me connecte avec mon numéro de dossier sur : <https://declare.ameli.fr/>
- Je renseigne le résultat du test
- Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN

=> **Je reprends le travail en présentiel dès le lendemain**

✔ **Si je suis testé positif à la suite du test au Covid-19 ?**

- Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN
- Je me connecte avec mon numéro de dossier sur <https://declare.ameli.fr/>
- Je renseigne le résultat du test
- Je reste isolé pendant au moins 7 jours suivant les recommandations de mon médecin.
- Je serai contacté par l'Assurance maladie pour les renseigner sur les éventuels cas contacts.

=> **la CFDT a obtenu la suspension du jour de carence depuis le 8/01/2021**

✔ **Si je suis recensé comme cas contact par l'Assurance Maladie**

- Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN
- Je me connecte sur <https://declare.ameli.fr/>
- Je suis mis à l'isolement pendant au moins 7 jours et je télétravaille si c'est possible
- Je passe un test au Covid-19

=> **Si le test est négatif, je peux reprendre le travail en présentiel**

✔ **Si la classe de mon enfant est fermée, s'il est cas contact ou positif au Covid-19**

- Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN
- Je lui présente un **justificatif** de l'établissement ou de l'ARS et [une déclaration sur l'honneur](#) (comme quoi vous êtes la seule personne du foyer à demander une ASA ou une autorisation de télétravail)
- Je travaille à distance si c'est possible sinon je bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence

=> **Ces jours ne sont pas déduits des journées de garde pour enfant malade**

N'hésitez pas à nous contacter : poitou-charentes@sgen.cfdt.fr